



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Commission des stupéfiants**  
**Reprise de la cinquante-quatrième session**  
Vienne, 12 et 13 décembre 2011

### Ordre du jour provisoire et annotations

#### Additif

#### Annotations

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé que, à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

En application de cette décision, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendront deux réunions conjointes le premier jour de la reprise de leur session afin d'examiner le point 3 de leur ordre du jour. Les autres points de l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants seront examinés ultérieurement au cours d'une réunion distincte. Il en est tenu compte dans le projet d'organisation des travaux figurant en annexe.

#### Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.7/2011/1/Add.1)



- 3. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
- a) **Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale**
- b) **Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
  - i) **Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
  - ii) **Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

À la reprise de sa cinquante-quatrième session, la Commission devrait examiner et approuver le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013, y compris son budget des dépenses d'administration et d'appui au programme. Aux réunions conjointes des deux commissions à la reprise de leur session, elle sera saisie, pour examen, du Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22) et du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23).

Dans sa décision 2011/258, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", le Conseil économique et social a réaffirmé le rôle de la Commission des stupéfiants en tant que principal organe de conception de politiques des Nations Unies sur les questions du contrôle international des drogues et organe directeur du programme de lutte contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, exprimé sa préoccupation concernant la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est des questions financières et de gouvernance et considéré que ces questions devaient être traitées de toute urgence d'une manière pragmatique, axée sur les résultats, efficace et dans un esprit de coopération. Il a également rappelé la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime" et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'à la partie de la session que la Commission devrait tenir au premier semestre de 2013 et au cours de laquelle elle devrait procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat. Les caractéristiques du groupe de travail sont énoncées dans la résolution susmentionnée. À sa session du premier semestre de 2011, la

Commission était saisie d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail (E/CN.7/2011/9-E/CN.15/2011/9).

Dans sa résolution 54/10, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", la Commission des stupéfiants a prié le Secrétariat et le groupe de travail d'élaborer, pour faire suite à la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, une stratégie actualisée pour la période 2012-2015. Conformément à cette résolution, à la reprise de sa cinquante-quatrième session, la Commission devrait être saisie, pour examen, d'une stratégie actualisée de l'Office pour la période 2012-2015, élaborée par le Secrétariat et le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>1</sup>.

Toujours dans sa résolution 54/10, la Commission a salué les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en place, conformément au mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en consultation permanente avec les États Membres, d'une approche-programme intégrée comprenant des programmes thématiques et régionaux dans le cadre desquels l'Office mène ses activités normatives et d'assistance technique, et prié le Directeur exécutif de l'Office de continuer de présenter ces programmes thématiques et régionaux au groupe de travail, de maintenir parmi ses premières priorités la mise en place d'une approche-programme intégrée et de continuer de l'appuyer à travers la promotion des programmes régionaux et thématiques et de lui présenter un rapport sur les progrès réalisés à la reprise de sa cinquante-quatrième session. Des informations sur les progrès réalisés dans la mise en place de l'approche-programme intégrée seront publiées dans le Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22), qui contiendra aussi des informations sur les mesures prises pour promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office, intégrer le recours aux outils de surveillance et d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes et former les fonctionnaires au Siège de l'Office et dans ses bureaux extérieurs, selon qu'il conviendra et en fonction des ressources disponibles.

Dans la même résolution, la Commission a pris note du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime" (JIU/REP/2010/10), et prié le groupe de travail d'examiner de manière approfondie, dans le cadre de son mandat, les observations et recommandations qui y étaient formulées, de manière à lui présenter des recommandations en conséquence à la reprise de sa cinquante-quatrième session. Elle a également prié le groupe de travail de réfléchir à la possibilité de créer, si possible avant la fin 2011, un système interne permettant de suivre l'exécution des recommandations faites par les organes de contrôle compétents, à savoir le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection, le

---

<sup>1</sup> À paraître.

Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de l'évaluation indépendante, et invité le groupe de travail à discuter encore des moyens d'encourager les pays abritant des bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à verser des contributions volontaires destinées à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de pays et de programme, en vue d'améliorer la viabilité financière du réseau de bureaux extérieurs de l'Office, et à lui faire rapport sur la question à la reprise de sa cinquante-quatrième session. Elle sera saisie, pour examen, d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1).

En application de la résolution 54/10 de la Commission, le Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 contiendra des informations sur le montant perçu au titre de l'appui aux programmes. On y trouvera également des informations actualisées sur l'application de la résolution 52/14 de la Commission dans laquelle cette dernière demandait de veiller à ce que les effectifs du Groupe soient au complet et que celui-ci devienne pleinement opérationnel.

Le point 3 sera examiné lors des réunions tenues conjointement avec la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale en application de la décision 2011/259 du Conseil.

#### **Documentation**

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23)

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1)

Stratégie actualisée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015<sup>2</sup>

#### **9. Questions diverses**

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

#### **10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

\*\*\*

---

<sup>2</sup> À paraître.

*Ouverture de la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants et  
élection du Bureau*

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2000 la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa cinquante-quatrième session, le 13 décembre 2011, sa cinquante-cinquième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, le Bureau que la Commission doit élire pour sa cinquante-cinquième session devrait être composé comme suit:

<i>Président:</i>	États d'Europe occidentale et autres États
<i>Premier Vice-Président:</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	États d'Afrique
<i>Troisième Vice-Président:</i>	États d'Asie et petits États insulaires en développement du Pacifique
<i>Rapporteur:</i>	États d'Europe orientale

Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assumant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitue le bureau élargi.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission des stupéfiants. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le lundi 12 décembre et de 10 heures à 13 heures le mardi 13 décembre 2011.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Lundi 12 décembre	10 heures-11 heures		Ouverture de la reprise de la cinquante-quatrième session de la Commission des stupéfiants
	11 heures-13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
15 heures-18 heures	3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )	
Mardi 13 décembre	10 heures-13 heures	9	Questions diverses
		10	Adoption du rapport de la Commission